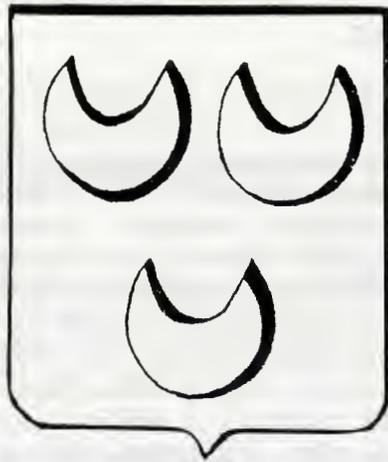
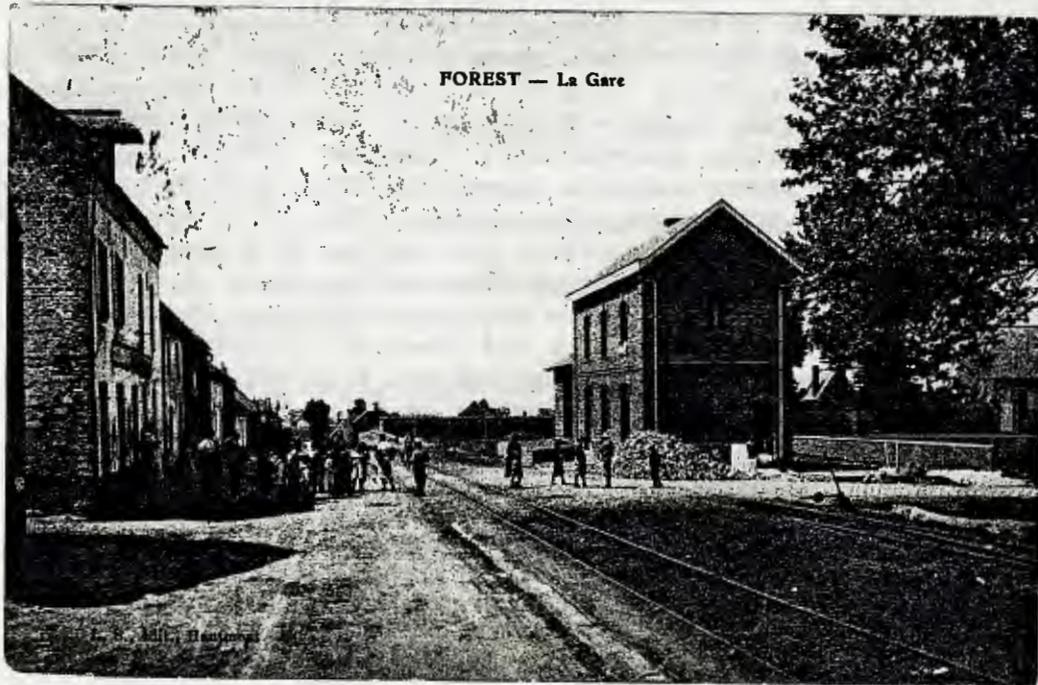


Numéro .2.

AVRIL 1984.



# FOREST



# BULLETIN MUNICIPAL

## LA LETTRE DU MAIRE.

Nous sommes maintenant responsable des Affaires Communales depuis plus d'une année. Nous n'avons jamais travaillé en solitaire: nous avons toujours réuni l'Assemblée Communale avant de prendre des décisions importantes. C'est ainsi que le Conseil s'est réuni à 11 reprises, au lieu des 4 prévues par la loi. Nous avons fait fonctionner les commissions. C'est dire que chaque conseiller a pu donner son avis: chacun a pu proposer, discuter et voter. Ainsi beaucoup de décisions ont été prises à l'unanimité, en particulier les votes des budgets 1983 & 1984. Nous souhaitons que cette pratique continue.

Notre premier objectif a toujours été d'apaiser, que ce soit au niveau du Conseil ou du Village. Nous le poursuivrons dans l'intérêt de tous. Mais nous souhaitons que chacun fasse preuve de bon sens, que chacun ait le respect d'autrui, du travail d'autrui, de la tranquillité d'autrui, de la propriété d'autrui.

Ayons constamment à l'esprit l'article IV de la Déclaration des Droits de l'Homme: "LA LIBERTE CONSISTE A POUVOIR FAIRE TOUT CE QUI NE NUIT PAS A AUTRUI."

Pour notre part, nous ne pratiquerons jamais la violence, la flatterie ou la critique mensongère pour arriver à nos fins. Nous condamnons fermement tout acte de violence, tout propos violent. Nous ne dresserons jamais les gens les uns contre les autres. Au contraire, nous essaierons toujours d'apaiser et de concilier. Nous savons que le temps arrange beaucoup les choses. En cette période de remembrement, nous avons sans cesse tempéré. Nous avons réuni les Agriculteurs, nous avons expliqué, nous avons discuté. Où en serions-nous aujourd'hui si nous avions eu un autre comportement? Nous avons souhaité le maintien et le développement de nos sociétés. Nous ne sommes pas intervenu dans leur fonctionnement. Nous souhaitons que chacune d'elles garde une bonne image de marque dans notre village. Nous avons tenté de rassembler deux sociétés qui ont la même vocation pour éviter de futurs désagréments. Cela s'est avéré impossible. Nous le regrettons car les rivalités qui pourraient en découler nuiraient à la bonne entente du village. Durant cette première année, notre travail municipal a été important et varié. Beaucoup d'entre vous ont su l'apprécier et nous encourager. D'autres ont critiqué, c'est leur droit. Il est certainement possible de faire mieux, mais qu'ils nous disent rapidement comment!

Nous avons dû faire des économies; nous avons frappé à de nombreuses portes pour obtenir des subventions. Nous voulons maintenir les impôts locaux dans des limites raisonnables. Pourtant de lourdes charges sont à prévoir: entretien et réfection de nos 9 Km de chemins communaux, grosses dépenses dans nos bâtiments (électricité, peinture, toiture, menuiserie, maçonnerie,...), salaires de nos trois employés, l'assainissement qui doit se poursuivre, maintien des services rendus (ordures ménagères, dépenses scolaires, aide sociale, colis des aînés,...).

Nous préférons l'entretien régulier aux gros travaux coûteux.

Nos soucis sont grands et nos préoccupations diverses.

Cette année, nous avons réussi à ouvrir gratuitement une Bibliothèque à FOREST: 320 livres d'une valeur totale de plus de 30.000 F.

Pour continuer l'exploitation de notre château d'eau, nous avons été contraint d'entreprendre de gros travaux de remise en état de la chambre de captage:

.... /

/...

maçonnerie (15 535 F.), électricité ( 24 127 F.), remplacement de portes et divers ( 19 120 F.), remplacement de la clôture ( 22 556 F.), soit au total plus de 8 millions de centimes; nous avons réussi à faire subventionner ces travaux à 70% et l'eau n'augmentera que de 10 centimes au mètre cube, cette année.

La commission de sécurité a visité nos bâtiments en septembre 1983 et a imposé des travaux avant toute manifestation publique.

A la Salle des Fêtes, il faut remplacer l'escalier en bois jugé dangereux ( 30.000 F.), refaire l'électricité qui est très ancienne(30.000F.). Cette année, il faut refaire la partie du toit, côté cour (19.000F.). Avant d'entreprendre les travaux à la salle des fêtes, nous nous sommes demandé s'il n'était pas plus opportun d'en construire une nouvelle. Il faut compter entre 150 millions et 200 millions de centimes subventionnables à 50% au maximum. Il resterait environ 100 millions de centimes à la charge de la commune. Vous comprendrez aisément que nous avons écarté ce projet pour le moment.

Il faut se souvenir que la salle actuelle est au centre du Village, au-dessus des écoles : nous ne pouvons l'abandonner et les travaux seraient à faire de toute façon .

Il faudrait également remplacer l'électricité de l'église ( 50.000F.). Nous avons économisé. Autrefois les 65 lampes du village se mettaient en marche dès 4heures30 du matin; le soir, elles se coupaient à 23 heures ( tous les jours de la semaine, même les dimanches et jours fériés ). Les notes d'électricité étaient lourdes. Nous en avons beaucoup discuté en Conseil et avons décidé de mettre l'éclairage public sur 2 circuits indépendants:

-Le circuit de la place qui ne comprend que 6 lampes et qui fonctionne comme autrefois : 5 lampes et 1 lampe orange qui éclaire une grande partie de la place ( elle ne consomme pas plus qu'une lampe ordinaire ).  
- Les 60 autres lampes qui se mettent en marche à 7 heures le matin avec un arrêt total à 22 heures.

Cette formule pénalise certaines personnes qui doivent se lever très tôt, nous nous en excusons vivement, mais elle permet à la commune d'économiser 40 F par jour.

En prenant notre mandat, nous nous sommes aperçu rapidement que la Secrétaire de Mairie qui travaillait 23 heures par semaine se payait sur la base de 26 heures: soit 12 heures supplémentaires par mois et 500 F de trop pour la commune chaque mois. Nous avons arrêté immédiatement cette pratique , mais nous n'avons pas demandé le remboursement des sommes trop perçues par esprit de conciliation.

Alors que le remembrement n'est pas encore terminé, nous avons réussi à débloquer une subvention de 72 millions de centimes pour commencer les travaux connexes ( curage de fossés et construction de nouveaux chemins). Nous réunirons régulièrement la nouvelle commission qui a été récemment élue avant de prendre toute décision. Nous avons demandé qu'une boîte aux lettres supplémentaire soit installée dans la rue de Valenciennes à la demande des personnes âgées. A l'heure actuelle, la place de la Mairie est en cours d'aménagement.

Tous les travaux ont été faits à peu de frais. Monsieur LACOMBLEZ y a travaillé à des moments creux. les arbres ont été offerts et plantés par le " LIONS-CLUB" grâce à Maître P.M. CARLIER. Les rosiers et les bancs ont été offerts par le Maire et les Adjoints. D'autres personnes ont également participé. Que tout le monde soit sincèrement remercié.

.../

/...

Nous pensons que le résultat final sera intéressant. Nous espérons que vous y viendrez. Nous vous demandons de respecter cet endroit.

Malgré tout ce que nous venons de dire, la commune de FOREST n'augmentera pas les taux d'imposition. Nous diminuerons même la taxe professionnelle qui aura un des taux les plus bas des environs. Malheureusement, les valeurs locatives fixées par le service des impôts progressent tous les ans : là nous n'y pouvons absolument rien. C'est un véritable tour de force de maintenir ou de baisser les taux d'imposition alors que beaucoup de communes voisines les augmentent et quelquefois dans de fortes proportions.

Ce maintien des taux est en partie dû à l'EXCEDENT de notre première année de gestion (environ 6 millions de centimes.).

Notre propos a été long, trop peut-être. Nous nous en excusons. Notre souci est de vous informer dans la plus grande objectivité. Il faut que chacun sache clairement comment est dépensé le produit de nos impôts.

Nous essayons d'en faire la meilleure utilisation possible. Nous voulons mériter la confiance que vous nous avez accordée.

Avec mes meilleurs  
Sentiments -

Le Maire

Maurice SANIEZ.

ETAT CIVIL.

Naissance :

20 Février 1984 : MARIN Valérie.

Mariages:

31 Juillet 1983 : SYMPHORIEN Yves René et CÔRNU Monique.  
19 Novembre 1983 : DEGRES Roland et DUBOIS Chantal.  
3 Mars 1984 : CLIQUET Michel et LEDIEU Marie Pascale.

Décès :

1er Octobre 1983 : HAUTECOEUR Jeanne ( 87 ans.).  
25 Novembre 1983 : DALIGAULT René (55 ans.).  
18 Décembre 1983 : LEBON Joseph ( 76 ans.).  
5 Février 1984 : BAUDOUX Aurélie ( 74 ans.).  
18 Février 1984 : VILLAIN Gaston ( 71 ans.).  
19 Février 1984 : DEPREZ Henriette ( 87 ans.).  
16 Mars 1984 : PREUX Augustin ( 80 ans.).  
16 Mars 1984 : DUMEZ Ginette ( 53 ans.).

---

INFORMATIONS DIVERSES .

Fêtes communales :

- 17 JUIN 1984 ( coïncide avec les élections Européennes.).
- 14 Octobre 1984.

Bibliothèque Municipale :

- prêts entièrement gratuits.
- stock renouvelé tous les 4 mois environ.
- ouverture : Vendredi de 17Heures à 19 heures (DUBOIS D.)  
Mercredi de 14 heures à 16 heures (BUQUET.M.A.)

Pompiers de FOREST:

- CAPPELIEZ Jean-François ( Tél : 77.87.11.)
- BLOTTEAU René ( Tél : 77.83.83.)
- ramassage du verre à Forest : Samedi 28 Avril.

Commémoration du 8 Mai :

- Défilé.
- remise de décorations,
- exposition sur les camps de déportés ( sous réserves.).

14 Juillet 1984 :

- à partir de 15 heures :
  - revue des sapeurs pompiers.
  - jeux sur la place.
  - tombola gratuite.

CALENDRIER DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

---

Mercredi 25 avril  
" 23 mai  
" 20 juin  
" 4 juillet  
" 18 juillet  
" 1 août  
" 15 août ( soit le 14 soit le 16 )  
" 29 août  
" 12 septembre  
" 10 octobre  
" 7 novembre  
" 5 décembre  
" 2 janvier 1985

ENCOMBRANTS: MERCREDI 27 JUIN

DATES DE POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

---

Mardi 17 avril  
Jeudi 17 mai  
Samedi 16 juin  
Mardi 17 juillet  
Vendredi 17 août  
Lundi 17 septembre  
Jeudi 18 octobre  
Vendredi 16 novembre  
Vendredi 14 décembre

\* REALISATIONS \*

- 1<sup>ère</sup> tranche d'assainissement réalisée.  
Chacun a pu apprécier l'amélioration des trottoirs le long de la Chaussée Brunehaut.
- Rénovation de la chambre de captage au château d'eau ( 80.000 f).
- Bouche incendie.
- La salle des délibérations est fonctionnelle.Elle accueille la bibliothèque .
- Aménagement de la petite place de la Mairie.  
L'inauguration sera faite cet été.
- Acquisition de matériel pour les pompiers:bottes,hérisson,échelle, bombes pour éteindre les feux de cheminées.
- Acquisition d'une nouvelle machine à calculer.
- Acquisition d'un feu au mazout d'occasion avec alimentation directe.

\* PROJETS \*

- Bordurage rue de la place,et selon les possibilités financières une partie de la ruelle des innocents sera effectuée.
- Aménagement imposé de la salle des fêtes:escalier,électricité et toiture.
- Nouveau renforcement du réseau E.D.F .
- Création de deux passages pour piétons.
- Deuxième tranche d'assainissement subventionnée à 80 % :  
Rues J.ETHUIN , CLOEZ , OSCAR .
- Création d'un trottoir rue de Richemont.

Ne pouvant faire ici une étude de cê dialecte, nous nous contenterons, de traduire en rouchi, tel qu'on le parle à Forest, une des fables les plus connues de La Fontaine.

EL' GUERNOUILLE ET L' BOEU.

Y avot eun' fos un boeu qui buvot s' pinte din l' fosse d'eun' pature ; eun' guernouille in véiant s' belle taille, ell' qui n'tot pau pu grosse qu'un' oué, all' in d'vint linc jalousse ; a s' rétind, al' s'infèle, a s' démène, pou tacher dé s' faire aussi grosse é qu' li : « Ravisse mé bin, qu'al dit à s' suer, ché ti assez comme cha ? éjou qué j' n'y sus pau core ? — Ha ben' néon ! — Et à c't' heure ? — Té n' peux méau d'el' y éte. — Bin c' cop chi, m'y v'là, bin seur ? — No fait, té n' dés core ed' léong. » Eç' sotté biète là al' s'infla si bin qu'al' kerva.

Y n' minque pau d' gins dins l' méonne qui n' sont pau pus saches ; eun' pofe ouvrière al' veut porter capéau ni pu ni moins qu'eun' riche rintière ; un tiout bourgeois i veut passer pou un grand seigneur.

Livre de l'Abbé POULET  
(1905)

## Douze ans après (3 avril 1984)



*La nouvelle habitation.*

(Ph. "La Voix du Nord")

Le hameau d'Ovillers avec son église, son école et son cimetière, donne l'apparence d'un petit village. Il a la particularité d'être sur deux localités, Solesmes et Forest-en-Cambrésis, et sur deux arrondissements, Avesnes et Cambrai.

Sur le territoire de Solesmes, la dernière habitation édifiée remonte à 1972. Sur Forest-en-Cambrésis, une maison à usage d'habitation est sortie de terre, rue de Vendegies-au-Bois.

Domage que l'on ne cons-

truisse pas plus en cet endroit du Cambrésis, Ovillers étant la porte de l'Avesnois mais on y signale des jeunes ménages restaurant des habitations anciennes.

BOITE AUX IDEES.

J'ENLEVE

LA ROUILLE SUR LE TISSU : Pour enlever des taches de rouille sur un tissu, vous pouvez choisir entre plusieurs procédés :

- Appliquez une solution d'acide oxalique dans de l'eau froide (une cuillerée à soupe par litre), laissez agir et rincez à l'eau froide.
- Frottez la tache avec du jus de citron mélangé à du sel, puis rincez avec de l'eau ammoniacée et rincez enfin à l'eau claire.
- Passez sur la tache du jus de tomate bien mûre et rincez à l'eau ammoniacée.
- Sur un tissu de laine blanc, utilisez une solution d'acide chlorhydrique à raison de 1 part d'acide pour 2 parts d'eau, puis rincez abondamment.

J'ENLEVE

DU CAFE SUR LE TISSU : Une tache de café qui vient d'être faite peut facilement être éliminée à l'eau tiède, éventuellement savonneuse, ou en la recouvrant de sel fin. Si la tache est plus ancienne, vous pouvez utiliser différents produits courants :

- De l'eau additionnée d'alcool à brûler ou d'eau oxygénée.
  - Du trichloréthylène,
  - De l'eau additionnée de glycérine et d'ammoniaque,
  - De la glycérine pure étalée sur la tache suivie d'un rinçage abondant à l'eau tiède.
- Nous vous suggérons aussi une recette originale : mélanger du jaune d'oeuf à de l'eau tiède. Poser ce mélange sur la tache et laisser agir. Rincez ensuite à l'eau tiède.

VOUS LA RACONTEREZ :

- Quelle est, demande un homme qui en est à son sixième mariage, la différence entre les chaussures et les femmes ?  
Et, comme on ne trouve pas, il explique :
- Les chaussures, c'est au début qu'on ne peut pas les supporter.

L'année dernière, lors de notre premier bulletin, nous vous informions des réformes sur la fiscalité des communes: nous vous précisons que le Conseil Municipal avait voté à l'unanimité une augmentation uniforme de 8,70% des 4 taxes, alors que l'année précédente une augmentation de 9,80% avait été appliquée.

Cette année, le Conseil a décidé de ne pas toucher aux taux.

En 1984, lorsque le remembrement sera définitif, le service du cadastre doit obligatoirement revoir les valeurs cadastrales des terres. Ce même service réactualise régulièrement les valeurs locatives des maisons: le tiers des habitations sera revu cette année (d'où une révision complète sur 3 ans; c'est ainsi que certains d'entre-vous ont eu à remplir un questionnaire.).

Dans l'espoir d'attirer une entreprise créatrice de quelques emplois, le Conseil a décidé de baisser le taux de la taxe professionnelle qui tombe sous la barre des 10% (9,90%).

EVOLUTION DES IMPOTS A FOREST ( de 1981 à 1984.)

	1981	1982	1983	1984
Taxe d'habitation :	7,35%	8,07%	8,77%	8,77%
Taxe Foncier bâti :	8,04%	8,83%	9,59%	9,59%
Taxe foncier non-bâti :	32,70%	35,91%	39,03%	39,03%
Taxe professionnelle :	8,55%	9,39%	10,20%	9,90%

En ce qui concerne la taxe foncière non-bâtie qui touche les agriculteurs, elle était de 35,91% en 1982. Elle reste fixée à 39,03% en 1984. Forest fait donc partie des communes dont ce taux est inférieur à 40% ( la chambre d'agriculture demande que ce taux moyen départemental ne soit pas dépassé en 1984.).

Qui peut oser dire après cela que les impôts sont trop lourds à FOREST sans tomber dans le grotesque, le parti pris ou ce qui est plus grave dans le dénigrement médiocre?

Christian BLOTTIAUX.

Vice-Président de la commission " Finances & Impôts "

LES IMPOTS LOCAUX ( suite. ).

Taux appliqués en 1983 dans des communes voisines . A cela nous avons ajouté le revenu cadastral moyen à l'hectare qui sert de base au calcul de l'impôt sur le foncier non-bâti.

	Taxe d'habitation.	Taxe foncier bâti.	Taxe professionnelle.	Taxe Foncier non-bâti.	Revenu cadastral moyen à l'ha.
FOREST	8,77%	9,59%	10,20% ( 9,90%)	39,03%	385 F
BOUSIES	12,71%	10,70%	7,83%	38,12%	463 F
CROIX-CALUYAU	4,68%	5,08%	10,10%	20,50%	416 F
FONTAINE	11,72%	14,86%	18,97%	35,90%	517 F
MONTAY	13,98%	12,72%	8,50%	44,79%	351 F
LE CATEAU	18,82%	18,70%	16,34%	50,63%	335 F
SOLESMES	16,61%	15,56%	15,13%	53,87%	386 F
SALESCHES	11,29 %	14,33%	24,68%	42,26%	433 F
PREUX AU BOIS	11,14%	13,38%	12,85%	55,39%	469 F
NEUVILLE en Avesnois ...	9,90%	15,82%	21,32%	53,93%	425 F
GOMMEGNIES	8,02%	10,40%	14,70%	37,70%	440 F
BEAURAIN	10,52%	8,64%	15,80%	38,72%	415 F
ESGAUDOEUVRES	18,88%	14,25%	12,69%	50,47%	406 F

BUDGET 1984

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

60. Denrées.Fournitures.....	73 000
(chauffage, fournitures scolaires.)	
61. Frais de personnel.....	270 000
62. Impôts.....	4 000
63. Travaux, Services extérieurs.....	66 000
(électricité, assurances)	
64. Participation contingents.	83 281
(aide sociale, service incendie.)	
65. Subventions.....	1 500
66. Frais de gestion.....	67 000
67. Frais financiers.....	44 664
(ordures ménagères.)	
83. Prélèvement.....	144 349

Total: 753 794

RECETTES

71. Produits domaniaux.....	10 600
72. Produits Financiers.....	12
73. Subventions.....	9 400
74. Dotation de Fonctio- nnent.....	324 111
75. Impôts indirects.....	39 400
76. Redevance.....	7 000
77. Impôts directs.....	313 271
78. Travaux en régie.....	50 000

Total.....753 794

SECTION D'INVESTISSEMENT.

Remboursement du Capital.....	20 810
Machine à Calculer, tables.....	4 400
Extincteurs, Matériel pompiers.....	8 500
Bordurage, éclairage public.....	43 000
Travaux voirie en régie....	45 000
Travaux Salle des Fêtes..	70 000
Toiture.....	19 000
Travaux bâtiments en régie..	30 000

TOTAL... 240 710

Subventions .....	3 600
Fonds compensation T.V.A	10 000
Dotation investisse- ment.....	4 000
Prélèvement.....	144 349
Emprunt.....	78 761

TOTAL.....240 710

CLUB DES AINES DE FOREST " TOUS UNIS " .

---

Je remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal qui me permettent de m'exprimer au nom du Club des Aînés dans le Bulletin Municipal.

Je commencerai par l'actualité : l'aménagement de la place en petit square qui comporte entre autres un terrain de boules que Monsieur le Maire met à la disposition des membres de notre club. Un grand bravo à Monsieur Lacomblez pour le beau travail réalisé à cet endroit qui sera certainement apprécié par les plus jeunes ! Il apportera un peu de verdure et quelques fleurs au centre du village. Cependant il ne règle pas le problème des jeunes " plus grands ", désœuvrés, ne sachant plus où jouer, chassés de tous côtés. Il devrait bien y avoir quelque part un terrain appartenant à la commune où ils pourraient jouer à leur aise...

Notre club se porte bien grâce en partie à la population venue si nombreuse lors de notre fête de l'an dernier. Elle nous a permis de " tenir le coup " .

Nous voilà maintenant installés; nous ne recevrons plus de subvention extérieure, sauf la subvention de 300F pour 1984 de la Mairie de FOREST. A nous de " nous débrouiller " seuls; du reste, c'est ce que nous avons toujours fait.

La cotisation des membres est de 25 F par an: elle est minime par rapport aux activités proposées tout au long de l'année, lors des deux réunions mensuelles.

Il faut également remercier les cotisants qui malheureusement n'assistent pas aux réunions, les membres bienfaiteurs, les dons anonymes...

Merci également à notre Vice-Président, Monsieur GILLON et à toutes les Dames du bureau qui sont au service des membres actifs tout au long de l'année.

Pré-retraités, retraités, ne restez pas isolés, venez nous rejoindre: plus on est de fous, plus on rigole...

La vie nous a déjà fait tant de mal, ne gâchons pas nos derniers jours.

Il nous faut trouver de l'aide parmi des retraités plus jeunes.

Notre village est une grande famille. Rassemblons-nous le plus souvent possible, et pas seulement le jour d'un enterrement.

Epaulons-nous, vieux, moins vieux, jeunes. Essayons de faire de FOREST un village où il fera bon de vivre ensemble.

Henri BILLE .

Président du Club " TOUS UNIS " .

## HISTOIRE DE FOREST ( suite.).

L'organisation communale de FOREST remonte à la fondation même du village ( 1180). C'était le Prévôt du Quesnoy, agissant au nom du comte de Hainaut, qui nommait un mayeur, sept échevins et un sergent ou garde, chaque fois qu'il était nécessaire. Ceci semble indiquer qu'à FOREST, le renouvellement du corps municipal ne se faisait pas à époques fixes.

Les mayeurs et les échevins jouissaient encore du droit d'exercer la juridiction gracieuse, c'est à dire de pouvoir faire passer tous les actes d'intérêt privé : contrats de mariage, testaments, partages, etc.... Les Habitants n'avaient donc plus besoin de recourir à un notaire pour passer un acte.

Pour les affaires de haute justice, les habitants étaient traduits devant le Prévôt du Quesnoy qui avait plein pouvoir.

Le droit de haute justice autorisait le Bailli ( c'est à dire le subdélégué de Landrecies) à élever un pilori. C'était un monolythe d'environ cinq mètres de hauteur, surmonté d'une boule et d'une croix portant vers le milieu un carcan et des chaînes auxquelles on attachait les criminels. Le pilori était toujours placé dans un endroit fréquenté où le " patient" ( nom donné au criminel.), bien en vue, pût essayer les railleries et les insultes des passants.

Celui de FOREST était placé à l'intersection de la chaussée Brunehaut et du chemin de Landrecies à Solesmes, au point le plus central du village. Ce pilori n'a disparu que vers le milieu du siècle dernier. Au lieu de le conserver, comme une curiosité du passé, on le fit enlever, sur la proposition d'un conseiller municipal, et on le vendit pour en faire deux vulgaires rouloirs.

Dans quelques localités, il y avait une halle ou maison commune, où les Mayeurs et échevins tenaient leurs assemblées.

FOREST ne possédait pas de maison commune, la maison du mayeur en tenait lieu. Pour les affaires de grande importance, on s'assemblait à l'église, qui était le véritable édifice communal dont voici la photo de l'intérieur avant sa destruction durant la guerre 1914 - 1918.

La population de FOREST a beaucoup évolué. En 1850, il y avait 1673 habitants, 1267 en 1900 et seulement 511 aujourd'hui.

On peut donc constater une baisse importante de la population depuis le milieu du siècle dernier, espérons que la pente pourra être inversée.

La plupart des habitants vivaient jusqu'au siècle dernier dans des masures en torchis, basses et humides, au toit de chaume. Les multiples incendies ont eu raison de ces habitations.

Depuis, au moins le 16<sup>e</sup> siècle, la culture propre de FOREST était celle du houblon avec aussi la betterave.

Au sein de la population essentiellement agricole comme l'est FOREST, le commerce a pris malgré tout une certaine extension et l'industrie du fil s'est taillée une grande place à partir du 18<sup>e</sup> siècle.

FOREST comptait alors beaucoup de tisserands.

Mais l'établissement des filatures et des tissages mécaniques a ruiné les petits ateliers.

.../

/...

En 1890 un atelier de couture et de bonneterie fut fondé pour les jeunes filles du village.

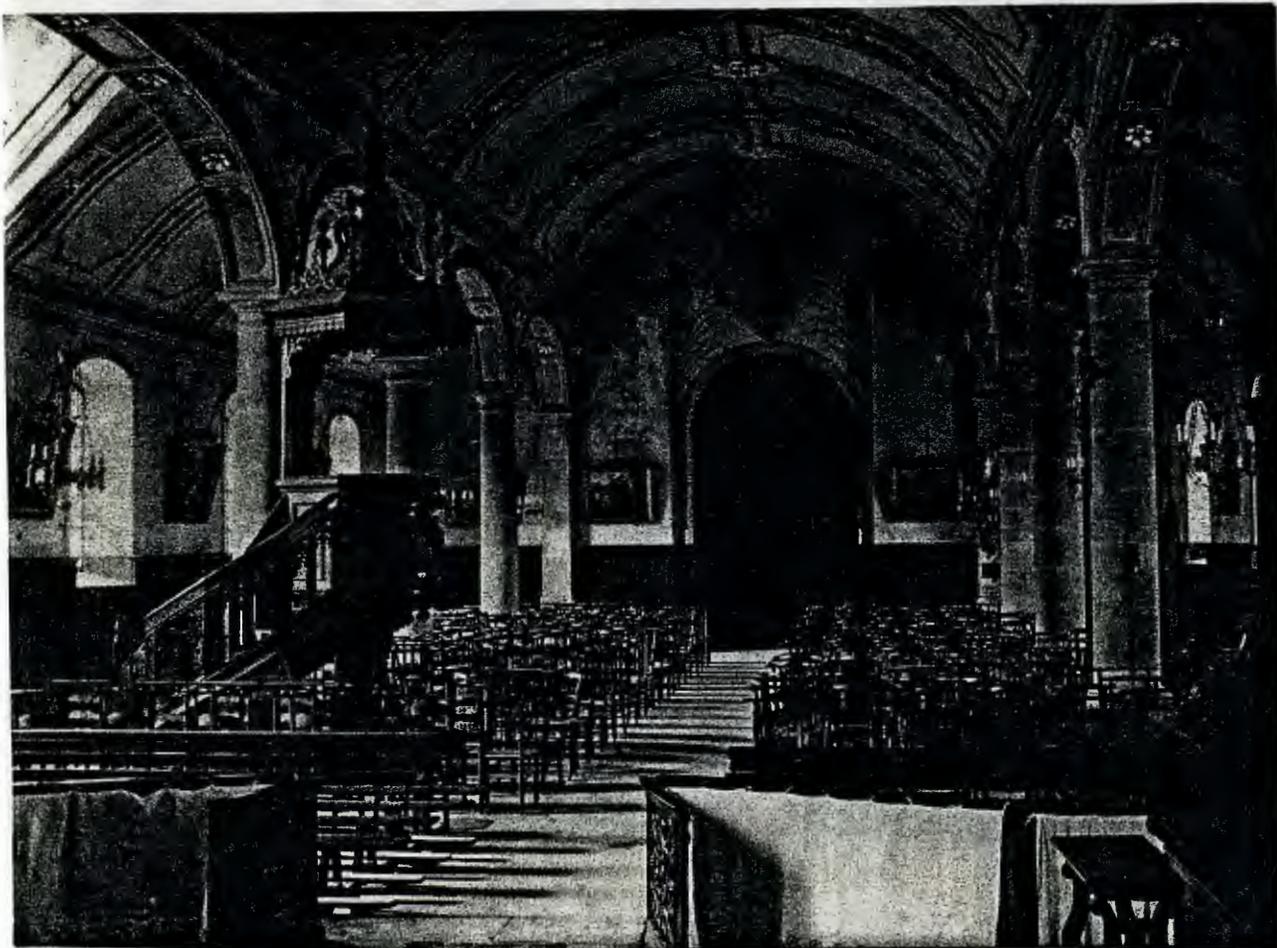
Confié d'abord aux soeurs de la sagesse, il fut, après leur dispersion ( 31 juillet 1903.), remis aux soins d'une directrice laïque.

Une autre industrie, qui elle aussi fut autrefois florissante, est celle de l'extraction du grès.

Elle s'est faite depuis des siècles sur la partie du territoire de FOREST qui s'étend entre la route d'Ovillers à Caluyau et le chemin qui sépare FOREST de VENDEGIES au Bois.

Au début du siècle deux carrières étaient encore en exploitation.

( à suivre....)



COIN                      DETENTE .

Une élève du CM2 :

Le 6 mars 1984, le jour du mardi-gras, nous avons passé un bel après-midi. Les parents d'élèves ont fait des gaufres et des crêpes en classe. La Maîtresse nous a proposé des jeux par écrit. Les petits de la maternelle sont venus pour le goûter avec Madame Bisiaux et Madame Lebon. Chacun s'est déguisé et nous sommes partis dans la cour des petits faire une ronde. A cinq heures, certains sont allés dans le village.

-----  
Une élève du CM1 :

L'année prochaine, j'aimerais que l'on fasse une promenade dans les rues. Tout le monde serait déguisé, même les Maîtresses.

-----  
RECETTE : Coquilles St Jacques froides.

=====

Egouttez et émiettez une boîte de coquilles ST Jacques. Mélangez avec les miettes d'un oeuf dur et deux petites pommes de terre cuites en petits dés, une échalote hachée. Ajoutez du sel, poivre, vinaigre et deux cuillères de mayonnaise; on peut garnir avec des morceaux de tomates, des cornichons, des câpres.

